

Appel à production

Reportage

Actualité positive

Contexte et objectifs de l'appel

La CNRA – Confédération Nationale des Radios Associatives défend le rôle essentiel des radios associatives pour l'information de proximité.

De nombreux journalistes participent à cette mission sur le territoire au sein des radios associatives.

La CNRA souhaite proposer un appel à production de reportage à l'occasion de ses Etats généraux des radios associatives qui auront lieu à Bordeaux du 11 au 13 novembre 2021.

Contenu

Il est donc proposé un appel à production de reportages d'information.

Ce reportage doit traiter d'une actualité positive inscrite au sein de votre territoire.

Livrables attendus

Le livrable attendu pour cet appel à production est :

- un reportage
 - 3 minutes maximum
 - format enrobé (à minima une introduction et une conclusion)
 - prêt à diffuser
 - format wave
 - bonne qualité sonore, pas de bruits parasites, pas d'interview téléphonique
- un visuel signifiant (photo, dessin...) libre de droit pour la communication associée au reportage notamment site internet, réseaux sociaux...

Dotation de l'appel à créations

L'appel à créations donnera lieu à plusieurs prix :

- pour les radios :
 - 1^{er} prix : un ensemble enregistreur + micro + casque
 - 2^{ème} prix : micro de reportage
 - 3^{ème} prix : casque

Calendrier

- Dépôt des candidatures : 1^{er} novembre 2021 - minuit
- Délibérations du jury : 2 au 12 novembre 2021
- Révélation des lauréats lors des États généraux des radios associatives à Bordeaux : 13 novembre 2021

Candidature

Les candidatures seront transmises par voie électronique soit directement par email à l'adresse appel-reportage@cnra.eu ou via l'outil <http://wetransfer.com> ou <https://fromsmash.com/> à la même adresse avant les dates limites indiquées au point précédent.

Le message devra comporter le son, l'image et indiquer les informations suivantes :

- Nom du service radiophonique
- Nom du ou des auteurs du reportage
- Contacts (mail et téléphone) du ou des auteurs
- Titre du reportage

Peuvent être candidats tout service radiophonique associatif de catégorie A membre de la CNRA. Chaque service radiophonique peut proposer au maximum deux projets.

Sélection

La sélection se fera par un jury désigné par le Conseil d'administration de la CNRA.

Diffusion

L'ensemble des radios membres de la CNRA peut diffuser les productions du concours sans autorisation préalable. Les radios s'interdisent toute modification de la production originelle.

Les radios s'engagent à informer la CNRA de la diffusion de ces productions et à produire les éventuelles attestations de diffusion.